



**CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION
ENTRE
Le CCAS de Aulnoy-lez-Valenciennes
Et Unis-Cité Hauts De France – Antenne de Valenciennes
2022-2023
Pour l'action « SC2S »**

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Aulnoy lez Valenciennes

ayant son siège à Aulnoy lez Valenciennes

Représenté par Monsieur Laurent DEPAGNE, en sa qualité de Président, dûment habilité aux fins de signer la présente,

Et

Unis-Cité Hauts-De-France

Association ayant son siège au 72/01 rue d'ARCOLE 59 000 Lille,

Représentée par Monsieur Lambin, agissant en qualité de président d'Unis Cité Hauts de France Pour l'antenne de Valenciennes

Tel 06 65 77 82 39 – Mail : mfournier@uniscite.fr

Représentée par Maud Fournier, agissant en qualité de responsable de l'antenne de Valenciennes,

dûment habilitée aux fins de signer les présentes,

PREAMBULE

Il a tout d'abord été exposé et rappelé ce qui suit :

UNIS-CITE a pour objet « d'animer et de développer des programmes de service civique volontaire pour les jeunes, en proposant à des jeunes de toutes cultures, milieux sociaux, niveaux d'études et croyances, (les "volontaires d'Unis-Cité"), de mener en équipe pendant une période d'environ six ou neuf mois et à temps plein, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir, et une ouverture sur la citoyenneté. », selon l'article 1 de ses statuts.

Créé en 2001, Unis Cité Hauts de France est une association régionale des antennes suivantes : Lille, Valenciennes, Dunkerque, Lens, Béthune, Calais, Hazebrouck, Amiens et St Quentin. Elle accueille chaque année une promotion de jeunes en Service Civique qu'elle mobilise sur des actions d'intérêt général favorisant la cohésion sociale et le développement durable autour de programmes mis en œuvre avec un ensemble de partenaires locaux, régionaux et nationaux.

Unis Cité Hauts de France a expérimenté et développé, depuis 2008, avec ses partenaires, un programme de solidarité seniors « SC2S » visant à favoriser les échanges entre générations, le bien être, le lien social des personnes âgées et leur maintien à domicile à travers la mobilisation de jeunes volontaires à domicile appuyé par un collectif de partenaires institutionnels et associatifs.

L'action « SC2S » est développée sur nos antennes en région Hauts De France mais également dans notre réseau national dans plusieurs régions.

Le Centre Communal d'Action Sociale, établissement public autonome, est l'outil principal de la politique communale en matière de solidarité et d'aide aux personnes. Il met en place la politique municipale d'action sociale à destination des personnes en difficulté, âgées, en situation de handicap, isolées...

Constatant la volonté de plus en plus forte des jeunes qui, dans leur grande diversité, souhaitent se mobiliser pendant une étape de leur vie au service de l'intérêt collectif au sein de notre société.

Constatant le besoin de sortir les personnes âgées de l'isolement, de favoriser le lien intergénérationnel et d'aider à recenser leurs besoins, le CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes et Unis-Cité Hauts de France ont décidé de conclure un partenariat autour du programme « SC2S » qui verra des volontaires intervenir auprès des habitants de Aulnoy Lez Valenciennes.

Dans un cadre collectif permettant le brassage de jeunes venus d'horizons différents, l'équipe de volontaires d'Unis-Cité Hauts de France Antenne de Valenciennes pourra ainsi mettre sa curiosité et son énergie au service des habitants de Aulnoy Les Valenciennes.

En marge des actions, un cadre de sensibilisation sera organisé par Unis-Cité et le CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes pour que cette période de service permette également la réflexion autour de la problématique du vieillissement.

Ceci ayant été exposé, les modalités de coopération suivantes ont été convenues et arrêtées :

Article 1 – Objet

La présente convention établit les conditions générales de partenariat et de coopération entre Unis Cité Hauts de France et le CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes dans la mise en œuvre commune auprès des habitants de la commune de Aulnoy Lez Valenciennes autour de l'action « SC2S ».

Article 2 – Nature et objectifs du projet

Ces actions de solidarité intergénérationnelle sont destinées à :

- Lutter contre l'isolement des personnes âgées les plus fragiles
- Favoriser le bien-être et le bien-vivre des personnes âgées dans leur quartier

- Renforcer les échanges entre les générations et valoriser la mémoire, les parcours de vie
- Contribuer à préserver l'autonomie et le maintien à domicile

Les volontaires auront pour mission avec l'appui des salariés d'Unis Cité, du CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes et des partenaires de rendre visite à domicile des personnes repérées et mettre en œuvre les actions concourant à atteindre les objectifs partagés ci-dessus.

Article 3 - Engagements d'Unis-Cité Hauts de France, Antenne de Valenciennes

Un binôme de volontaires sera mobilisé auprès du CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes de novembre 2022 à juin 2023.

3.1 – Unis Cité apporte son expérience et mobilise son expertise

Unis Cité apportera son expérience dans la mise en œuvre du programme « SC2S » acquise depuis 2008 auprès des personnes âgées et sera force de proposition dans la mise en œuvre et l'évaluation.

Unis Cité mobilise un salarié-Coordinateur d'Équipes et de Projets d'Unis-Cité qui assurera l'encadrement des volontaires d'Unis-Cité et l'animation et le suivi de l'action en lien étroit avec le CCAS.

Sur le terrain, l'encadrement assuré par le coordinateur pourra également se faire à distance, il vient en appui organisationnel et sa présence sera dégressive compte tenu de l'objectif d'autonomisation des volontaires. Elle sera complémentaire en temps et en objectifs de celui assuré par l'équipe du CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes.

3.2 Unis Cité mobilise les jeunes en Service Civique sur la Commune de Aulnoy Lez Valenciennes

Unis Cité s'engage à mener une campagne de mobilisation de jeunes volontaires, à les recruter sur des critères de diversité et de motivation et à signer avec eux un contrat d'engagement de Service civique et à les accompagner durant toute la durée de leur engagement.

Unis Cité mobilisera 2 volontaires en Service Civique sur l'action et le territoire de la commune de Aulnoy Lez Valenciennes les jours prévus, sauf jours de formation et congés.

Les samedis, dimanches et jours fériés qui pourraient être réalisés dans le cadre du projet donneront lieu à des récupérations pour les volontaires sur le temps de projet.

3.2 – Unis Cité s'engage à accompagner ses volontaires en Service Civique

Unis Cité s'engage à réaliser un accompagnement individuel et collectif des volontaires engagés sur l'action à travers le suivi d'un coordinateur d'équipe et de projets en lien étroit avec le CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes.

Le coordonnateur d'antenne Unis-Cité pourra également être mobilisé dans le cadre du partenariat. Toute autre personne faisant partie de l'association Unis-Cité Hauts de France est habilitée à intervenir sur le lieu de projet après en avoir informé la structure partenaire.

Pour des raisons d'organisation interne, le Coordonnateur d'Equipes et de Projets de même que les volontaires peuvent être amenés à s'absenter de leur projet. Dans tous les cas, le partenaire sera prévenu à l'avance de ces absences.

Des temps de service civique volontaire consacrés notamment à la préparation du projet d'avenir des volontaires et à une sensibilisation à la citoyenneté pourront avoir lieu en dehors ou sur le lieu de projet.

3.3 Unis Cité mobilisera des outils de suivi, d'évaluation d'utilité sociale et de communication

Unis Cité proposera au CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes des outils de suivi de l'action pour favoriser sa réussite.

Engagé dans une démarche d'évaluation de l'utilité sociale depuis 2011, Unis Cité proposera des outils d'évaluation pour permettre de mesurer l'impact de l'action auprès des personnes âgées, des jeunes volontaires et ainsi contribuer à sa qualité.

Unis Cité pourra proposer et mutualiser des outils de communication afin de promouvoir l'engagement des jeunes, de valoriser les personnes âgées et l'engagement d'Unis Cité et du CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes.

3.4 Unis Cité assurera une préparation-formation des volontaires

Pour la réussite de l'action, Unis Cité mettra en place une période d'intégration des volontaires au Service Civique dans le courant du mois d'octobre.

Un programme de préparation-formation spécifique des volontaires sera mis en place par Unis Cité, ses partenaires et le CCAS pour préparer au mieux les volontaires dans la compréhension des enjeux du vieillissement, de la relation avec la personne âgée, la découverte de la ville de Aulnoy Lez Valenciennes, du CCAS et de ses actions.

3.5 Unis Cité proposera des modalités de pilotage partagé de l'action

Un comité de pilotage, composé du CEP Unis-Cité, du référent du CCAS, si besoin de l' élu/e en charge des personnes âgées et du coordonnateur de l'antenne Unis-Cité ainsi que toute personne utile au projet, accompagnera le développement de l'action. Il permettra de résoudre les difficultés de mise en œuvre et soutenir au mieux les volontaires dans leur mission.

3.4 – Unis Cité contracte une assurance

L'association Unis-Cité Hauts de France a souscrit un contrat « Multi garanties Activités Sociales » auprès de la MACIF, sous le numéro 8830838 qui garantit sa responsabilité civile générale et les accidents corporels subis ou causés par les membres de l'association à l'occasion de ses interventions. Cette garantie est étendue aux volontaires qui interviendront dans le cadre de la présente convention.

Article 4 - Engagements du CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes

4.1 Le CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes s'engage à identifier les personnes âgées

Le CCAS s'engage à repérer, identifier les personnes âgées à domicile en situation d'isolement, de solitude souhaitant recevoir la visite de jeunes volontaires.

Les volontaires pourront accompagner les personnes âgées dans le cadre d'une visite d'une heure environ par semaine. Le nombre de personnes âgées suivies est défini par Unis-Cité.

Le CCAS pourra solliciter ses partenaires pour faciliter l'identification des personnes âgées les plus fragiles à domicile.

4.2 Le CCAS s'engage à accompagner les volontaires

Madame Carole BUSIGNIES sera mobilisée pour être le « référent » de l'équipe de volontaires d'Unis-Cité.

En lien avec le Coordonnateur d'Equipes et de Projets, le référent est co-responsable du bon déroulement du projet et des relations avec Unis-Cité. Le responsable des volontaires reste le CEP au premier niveau et le coordonnateur d'antenne au deuxième niveau.

Rôle du référent

- Dans la phase de préparation du projet

A l'arrivée des volontaires et pour faciliter le démarrage du projet, un temps de présentation du CCAS ainsi qu'un temps de sensibilisation aux thématiques et à leur contexte seront aménagés par les « référents ».

Ces temps de sensibilisation devront également être l'occasion de présenter le règlement interne à la structure et les mesures de sécurité.

Enfin, le référent veillera à ce que l'ensemble des salariés potentiellement concernés par le projet soient informés de l'intervention des volontaires et éventuellement associés dans la mise en œuvre du projet.

- Dans la phase de rencontre entre les volontaires et la personne âgée

Le CCAS ou ses partenaires s'efforceront de faciliter la rencontre et la création du lien de confiance entre la personne âgée et le binôme de volontaires.

Ils pourront accompagner les volontaires lors de la première visite et les préparer en amont.

- Dans le suivi du projet

Au cours du partenariat, le référent accompagnera l'équipe de volontaires dans la mise en œuvre du projet, en répondant à leurs questions, en leur prodiguant des conseils liés à l'animation des actions, au message à faire passer au public, etc.

Un point de régulation réunissant les volontaires, les référents, le CEP et les élus responsables concernés aura lieu 1 fois par trimestre au Pôle social de Petite-Forêt.

4.3 – Le CCAS participera à la formation des volontaires

Le CCAS pourra apporter au cours du projet une formation aux volontaires sur des aspects spécifiques de la mission pour concourir à la bonne réalisation du projet.

4.4- Le CCAS participera à l'évaluation de l'impact de l'action

Il soutiendra la mise en place des outils de mesure de l'utilité sociale et d'évaluation proposé par Unis Cité.

4.5- Le CCAS participera à un temps d'échange

Un temps d'échange de pratiques et concertation (spécifique ou intégré au CoPil) sera organisé avec l'ensemble des acteurs engagés dans la mise en œuvre de l'action « SC2S ». Le CCAS de Petite-Forêt est invité à participer à cette dynamique.

Article 5 – Modalités financières et matérielles

5.1 – Financement d'Unis Cité Valenciennes

Le partenaire s'engage à financer à hauteur de 1000 euros (mille euros) l'Association Unis Cité Hauts de France au titre de de l'année 2022 2023.

La subvention sera versée sur le compte

Code banque : 16 275

Nom de la banque : Caisse d'Epargne Nord France Europe

Code guichet 00600

N° de compte : 08103896726

Clé RIB : 26

Les versements auront lieu : le 30 décembre 2022

5.2 – Conditions d'utilisation de la subvention octroyée

L'association s'engage à n'utiliser la subvention octroyée qu'au bénéfice exclusif du projet objet de la présente convention.

De plus, l'association devra remettre au partenaire avant le 31 mai de l'année qui suit la clôture de l'exercice ses comptes certifiés, le procès-verbal de son assemblée générale dûment signé ainsi que son rapport d'activités pour l'année écoulée

5.3 – Conditions Matérielles

Le CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes s'engage à mettre à disposition des volontaires une salle de réunion et un bureau muni d'une connexion internet sans ordinateur.

Article 6 – Communication

Dans leur volonté commune de promouvoir l'action « SC2S » mis en place dans le cadre de ce partenariat et de valoriser l'engagement des jeunes volontaires en Service Civique dans la société, Unis-Cité Hauts de France et le CCAS de Aulnoy Lez Valenciennes s'engagent à valoriser le partenariat par une couverture médiatique des actions réalisées.

Les deux parties s'engagent à mentionner leur partenariat lors de toute communication publique ou médiatique relative au projet faisant l'objet de la convention et de faire figurer les logos de chacun et de l'action dans tous les documents ayant trait à l'action.

Article 7 – Durée

La présente convention de partenariat entrera en vigueur à compter de sa date de signature, au plus tard le 18 octobre 2021 et elle prendra fin le 16 juin 2023. Elle pourra être renouvelée par décision express des parties

Article 8 – Résiliation

En cas d'inexécution par l'une des parties de l'une de ses obligations, l'autre partie pourra de plein droit résilier le présent contrat après envoi d'une lettre recommandée de mise en demeure avec accusé de réception restée sans réponse pendant plus de dix (10) jours.

Article 9 – Responsabilité

Il est expressément entendu que la présente convention ne pourra en aucune façon être considérée comme une société entre les parties, la responsabilité de chacune étant limitée aux engagements pris par chacune d'elles dans la présente convention.

Fait en deux exemplaires à Aulnoy-lez-Valenciennes, le 13/10/2022

Pour Unis-Cité Hauts-de-France
Antenne de Valenciennes
Maud FOURNIER
Responsable de l'Antenne

Pour le CCAS d'Aulnoy-lez-Valenciennes,
Son Président,

Laurent DEPAGNE